Envoyé en préfecture le 24/09/2025
Reçu en préfecture le 24/09/2025
Publié le
ID : 040-254001779-20250917-1709202504-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Landes

Arrondissement de Dax

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SIVU DU COURANT D'HUCHET

Séance du 17 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept du mois de septembre, à quinze heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de la Réserve Naturelle du Courant d'Huchet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DASQUET Karine.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
9	9	Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Etaient présents :
M. BRANDT Gilles, Mme CROUZET Francine, Mme DASQUET Karine, M. DUPOUY Jean-Louis, Mme JOUSSELIN Nadine, M. LABOUDIGUE Francis, M. MORA Jean, M. RAFFIN Michel, Mme VERDIER-SLAWINSKI Corinne.

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation :
02 septembre 2025

Etai(en)t excusé(s) :

Délibération n° 1709202504

Procuration(s) :

A été nommé(e) secrétaire de séance :
M. RAFFIN Michel

DECISION MODIFICATIVE N°01/2025

LE COMITE SYNDICAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction comptable et budgétaire M14,

VU la délibération n°2503202504 du 25 mars 2025 adoptant le budget primitif 2025,

CONSIDERANT que les crédits prévus à certains chapitres et articles du budget de l'exercice 2025 sont insuffisants et qu'il convient de faire des ajustements,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

- **d'EFFECTUER** les modifications de crédits suivantes sur le budget primitif 2025 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre, article, désignation	Dépenses	Recettes
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	+ 15 000 €	
2313 - Constructions	- 4 000 €	

Envoyé en préfecture le 24/09/2025
Reçu en préfecture le 24/09/2025
Publié le
ID : 040-254001779-20250917-1709202504-DE

10222 - FCTVA		+ 200 €
1311 - Subvention d'investissement Etat et établissements nationaux		+ 10 800 €
TOTAL	+ 11 000 €	+ 11 000 €

- **de DIRE que** les crédits nécessaires seront inscrits au budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

Madame la Présidente est chargée en ce qui la concerne de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.
Fait à Léon, le
La Présidente, Karine DASQUET

RESERVE NATURELLE COURANT D'HUCHET SYNDICAT INTERCOMMUNAL

La Présidente certifie que, l'acte a été télétransmis électroniquement le :
L'acte est devenu exécutoire le :
L'acte a été publié/affiché le :
Identifiant unique : 040_254001779_20250917_1709202504_DE